

# L'Eclaireur

Article paru le 23 août 2019

## Des collectes réservées aux particuliers prévues à Rennes

**C.R.**  
EcoDDS, société à but non lucratif, organise une tournée de collecte des déchets chimiques des particuliers en France, avec des passages prévus à Rennes le samedi 31 août.

Un opérateur de déchets prend en charge les déchets des déposants.  
(©EcoDDS)

Les citoyens sont ainsi invités à venir déposer leurs pots de peinture, pesticides, mastics, colles, désherbants et produits de cheminée usagés ce jour-là à : Castorama Rennes Cap Malo, ZAC Cap Malo, avenue du Phare du Grand Jardin, à Melesse ; Castorama Rennes St Jacques, 140, rue du Temple de Blossne, à Saint-Jacques-de-la-Lande. La collecte aura lieu de 10 h à 17 h sur le parking des magasins concernés. Attention, cette collecte est exclusivement réservée aux particuliers. Les déchets de professionnels n'y seront pas acceptés.

Risque pour la santé et l'environnement

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les déchets chimiques usagés peuvent en effet présenter un risque pour la santé et l'environnement ; ils ne doivent pas être jetés dans les canalisations ni directement dans les poubelles, mais ramenés en point de collecte.

Comment les identifier ? Pour tenter d'y voir plus clair dans ce qui doit être apporté à un point de collecte spécialisé et ce qui peut être jeté aux ordures courantes, la société EcoDDS indique : « les déchets

chimiques des particuliers pris en charge par EcoDDS sont des produits que vous utilisez en moyenne deux à trois fois par an. Cette information peut vous aider à les trier car les produits chimiques utilisés couramment comme les nettoyants de sol ou les berlingots vides d'eau de javel peuvent rejoindre votre poubelle des emballages ménagers. Un autre indice : sachez que, chez soi, les déchets chimiques « se cachent » dans un placard, dans un cagibi, à la cave, au garage, dans la cabane du jardin... Et on a tendance à les oublier ! »

Autre précision importante, avant tout dépôt : « vos déchets chimiques doivent être déposés en point de collecte et en déchetterie dans leur contenant d'origine. Veillez, par ailleurs, à bien visser les bouchons, à fermer les couvercles pour éviter tout écoulement. »

Étiquetez bien vos déchets  
S'ils ne se trouvent pas dans leur contenant d'origine (par exemple, si vous avez vidé du white-spirit dans une bouteille d'eau), il est important d'identifier vos produits en collant une étiquette sur leur emballage.

Cela permettra aux agents des déchetteries de trier correctement et d'éviter ainsi les accidents causés par le mélange de produits chimiques dangereux incompatibles.  
! Plus d'infos sur : [ecodds.com](http://ecodds.com). ■